

INFORMATION A LA PRESSE
14/12/2016

Le Comité directeur de la Caisse nationale de santé s'est réuni le 14 décembre 2016.

Il a voté le budget annuel de l'assurance dépendance 2017 présenté par l'administration.

En dehors des dispositions prévues au budget de l'Etat pour 2017, le budget de l'assurance dépendance est établi à législation constante, tout en sachant que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la réforme de l'assurance dépendance a été reportée au-delà du 1^{er} janvier 2017.

Le budget 2017 prévoit que les recettes courantes dépassent les dépenses courantes de 45,0 millions d'euros. Suite aux opérations sur réserves, le résultat de l'exercice 2017 est estimé excédentaire de 42,3 millions d'euros.

Les recettes de l'assurance dépendance proviennent quasi entièrement des cotisations des assurés et de la contribution de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. Cette contribution forfaitaire de l'Etat est estimée à 235,9 millions d'euros en 2017.

La situation excédentaire de l'exercice 2017 sera réalisée surtout par un environnement économique s'annonçant favorable qui permet d'engendrer une croissance des recettes de l'ordre de 5,4%. Les dépenses de leur côté présentent une augmentation de l'ordre de 2,7%. L'excédent cumulé augmente ainsi et passe de 121,7 millions d'euros en 2016 à 164,0 millions d'euros en 2017.

.....

Pour tout autre renseignement concernant la Caisse nationale de santé et pour le texte du budget, le site www.cns.lu peut être consulté.

(Source : Département Communication, CNS)

Luxembourg, le 14 décembre 2016